

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 25 SEPTEMBRE 2023

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 939

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 25 SEPTEMBRE à 9 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 14
- Votants : 15

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Aubierge
POULAIN, Marie-Paule ZIMMERMANN, Françoise
NICOLAÏ et Eliane DELOY.

Messieurs Christian COSTE, Jonathan ARGENSON,
Armand BEGUELIN, Alain DURAND, Michel
COMMUNAL.

Était absent excusé :

Monsieur Xavier MARQUOT

Étaient absents :

Madame Yannick CUER.
Monsieur Olivier CALAY-ROCHE.

Pouvoir :

M. Xavier MARQUOT donne pouvoir à Mme
EICKMAYER



Service d'aide à la personne - Référencement auprès de Domiserve
– autorisation de signature du contrat d'apport d'affaires

LA SEANCE SE POURSUIT

Dans le cadre de ses missions, le service d'aide à la personne a la possibilité de demander le référencement auprès de la plateforme Domiserve.

Domiserve est une enseigne nationale de services à la personne, reconnue par l'État depuis 2006 et filiale de La Banque Postale, société à mission du Groupe la Poste.

Ce référencement permettrait au service d'avoir accès au portail Prestadom et avoir ainsi connaissance des demandes d'interventions sur le territoire de la ville d'Orange dans le cadre de l'aide à la personne.

La société Domiserve nous propose donc un contrat d'apport d'affaires qui définit les conditions dans lesquelles le CCAS d'Orange s'engagera à exécuter les missions qui pourront lui être confiées.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration** :

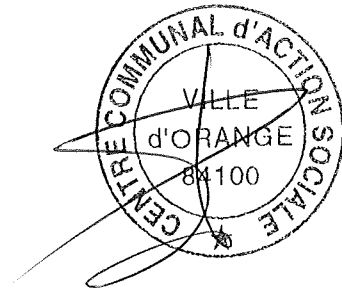
- **APPROUVE** le référencement du CCAS de la ville d'Orange à la plateforme DOMISERVE.
- **AUTORISE** M. le Président ou Mme la Vice-présidente à signer le contrat d'apport d'affaires avec la société DOMISERVE.
- **AUTORISE** M. le Président ou Mme la Vice-présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER



Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.